

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUIN 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PRULUNGAMENTU DI I MISSI À DISPUSIZIONI CONTRU
À RIMBORSU DI PARSUNALI DI A CULLITTIVITÀ DI
CORSICA PRESSU À U SINDICATU MISTU DI U GRAN
SITU DI I SANGUINARI È DI A PARATA**

**RENOUVELLEMENT DES MISES À DISPOSITION CONTRE
REMBOURSEMENT DE PERSONNELS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE
DU GRAND SITE DES ILES SANGUINAIRES ET DE LA
POINTE DE LA PARATA**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer le renouvellement des mises à disposition auprès du Syndicat mixte du Grand Site des Îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata, de deux fonctionnaires de la Collectivité de Corse, de catégorie C, relevant de la filière administrative.

L'un d'eux sera chargé d'une mission d'information, de communication et d'actions éducatives. A ce titre il sera responsable de l'ensemble des actions du Syndicat en matière d'information du public, de la communication institutionnelle et événementielle, de la conception et du suivi des actions éducatives proposées à la maison du Grand site à l'intention des divers publics, tout particulièrement scolaires, en matière d'environnement et de développement durable.

Le deuxième agent sera placé sous l'autorité du Directeur et sera chargé d'apporter une aide permanente pour l'ensemble des tâches administratives liées à la gestion du Syndicat notamment en matière d'exécution du budget et de Ressources Humaines.

L'application de cette procédure relève des mesures relatives au régime de la mise à disposition des articles L. 512-6 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 du code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes aux emplois des intéressés sont supportées par l'organisme d'accueil qui procèdera semestriellement au remboursement des sommes engagées par la Collectivité de Corse.

Je vous demande à présent de vous prononcer sur le renouvellement de ces mises à dispositions prévues pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2022.

Une convention que vous m'autoriserez à signer et dont vous trouverez projet de modèle ci-joint en précisera les modalités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.